

Compte-rendu du Groupe de travail « Energie » 25 septembre 2025

6 Présences : Olivier BAECKE, Philippe LOUVEAUX, Jean-Marie KOLLASH, Marie-Agnès MARS, Pierre-Paul NEVE, Bernard RAES.

Excusés : Catherine BURON, Vincent DACHET, Carol PISULA.

Pour le Collège (Echevin de l'énergie) : Nicolas DU FONTBARE (excusé)

Pour le GAL Burdinale Mehaigne : Arthur BERTRAND (Chargé de Mission au GAL et à Meuse-Condroz Hesbaye), Valentin BRASSELET (chargé de mission GAL, projet Renobatex).

Pour la Commune (coordinatrice POLLEC) : Annick NOTTE

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (agent de développement) : Aurélie VANDEBERG

L'invitation à la réunion du groupe de travail a été diffusée à l'ensemble de la population via Facebook, bien que la publication ait été faite avec un léger retard

Ordre du jour

- RENOBATEX :
 - Présentation du projet par Valentin Brasselet, chargé de mission au GAL
 - Temps d'échange autour du projet
- Communauté d'Energie :
 - Rappel du contexte par Arthur Bertrand (remplaçant Loïc Seran), chargé de mission au GAL
 - Liste des questions autour du projet
- Suites à donner

1) Introduction – suivi de la dernière réunion

Procès-verbal corrigé des remarques.

Marie-Agnès souhaite signaler concernant la proposition "Pourquoi ne pas lancer un projet d'éolienne citoyenne ?" elle aurait souhaité attirer l'attention du groupe que le fait que le Collège vient de rendre un avis défavorable au projet de Luminus d'implanter des éoliennes sur Fumal à proximité d'une zone Natura 2000, suite à l'enquête publique qui s'est terminée le 25 juin, tenant compte de tous les avis négatifs ou défavorables émanant de commissions consultatives.

Annick Notte serait intéressée à disposer de l'avis rédigé par Marie-Agnès qui lui fera parvenir.

Lors de la précédente rencontre, un intérêt collectif s'était manifesté pour les thématiques abordées, en particulier le partage d'énergie et de la sensibilisation à l'économie d'énergie. Le groupe a exprimé le souhait d'identifier des opportunités concrètes sur le territoire et de mettre en évidence les bénéfices pour les particuliers.

Les points abordés aujourd'hui vont donc dans ce sens d'approfondir la réflexion sur les communautés d'énergie et de parler d'un projet d'actualité mené par Valentin dont deux séances d'information se dérouleront ce week-end.

2) Présentation du projet Rénobatex

Valentin Brasselet, chargé de mission au GAL, a présenté le projet **RENOBATEX**, subsidié par la Région wallonne jusqu'à fin 2027. Lien vers la présentation : https://docs.google.com/presentation/d/1Y7pSv7UINi3ev1ALahc-CzRiS4NXwY_y/edit?usp=sharing&ouid=117262592748017803571&rtpof=true&sd=true

Ce dispositif vise à lever les freins liés à l'auto-rénovation, tout en améliorant la performance énergétique des logements. Au-delà de la dimension technique, le projet s'inscrit dans une démarche plus large : lutte contre la précarité énergétique, réponse aux enjeux climatiques, acquisition de nouvelles compétences et création de liens sociaux à travers des dynamiques collectives.

Le parcours proposé est structuré et progressif : après la signature d'une charte, les participants bénéficient d'un audit énergétique gratuit. Ils suivent ensuite une formation adaptée à leurs futurs travaux avant de se lancer. Les participants sont accompagnés par le GAL et soutenus par une « outill-thèque » qui met gratuitement à disposition du matériel professionnel. Des chantiers participatifs viendront compléter cette démarche, afin de transformer l'apprentissage en expérience concrète.

Les bénéfices pour les ménages sont significatifs : une diminution estimée de 30 à 40 € par mois sur la facture énergétique, un audit d'une valeur de 1 000 € et une formation valorisée entre 300 et 500 € leur sont offerts, en plus d'un accompagnement technique de proximité. Le calendrier prévoit un démarrage dès l'automne, avec des formations en hiver et un passage aux travaux au printemps-été 2026.

Certains participants ont évoqué la filière du chanvre, aujourd'hui en déclin en Belgique, mais qui pourrait être relancée tant ses débouchés sont intéressants, notamment pour l'isolation. La question des freins à l'auto-rénovation a également été soulevée : au-delà des aspects financiers, le manque de temps et la difficulté à mesurer le retour sur investissement restent des obstacles majeurs. À l'inverse, il a été rappelé que certains travaux ciblés, comme la rénovation de la toiture, permettent d'améliorer sensiblement le label PEB, ce qui augmente la valeur de revente du logement.

Enfin, la discussion a porté sur la communication du projet. Plusieurs idées ont été avancées : s'appuyer sur les résultats de la thermographie (tout en respectant le RGPD), diffuser des témoignages via capsules vidéo, ou encore cibler les nouveaux habitants lors des séances d'information. L'importance d'adapter le dispositif à la diversité des situations et des besoins des ménages a été soulignée comme une condition clé de réussite.

Remarques :

- Importance de tenir compte des personnes plus âgées, pour qui les travaux peuvent être trop lourds ou trop coûteux (prêt difficile, travaux complexes). Ce pendant un état des lieux du logement peut aider à définir les priorités, complété par des outils comme la thermographie aérienne. Notons également qu'il n'est pas toujours nécessaire de viser une isolation complète : certaines interventions ciblées peuvent déjà améliorer la performance énergétique.
- La question de la filière du chanvre en Belgique a été soulevée suite à un post Facebook du Parc Naturel, une récolte a été réalisée, quel a été son usage concret ? Renseignement seront pris auprès du Parc par Valentin et Arthur. Il existe un réel potentiel pour relancer cette filière, encore largement à développer. Le chanvre pourrait représenter une ressource intéressante, tant pour l'aménagement de jardins que pour l'isolation des bâtiments.
- Mention d'acteurs locaux (ex. entreprise Deyckamn, ossature bois).

- Freins évoqués pour l'auto-rénovation : manque de temps, retour sur investissement peu clair. Cependant, certains postes (ex. toiture) peuvent fortement améliorer le label PEB, ce qui influence la valeur de revente d'un bien.
- L'aspect formation du parcours s'annonce délicat, car les besoins en travaux et les types d'isolation varient considérablement d'un logement à l'autre. Il ne sera donc pas simple d'identifier un contenu commun pertinent pour tous les participants.
- Rappel en quoi consiste l'audit, différent de l'analyse dans le cas d'un certificat : l'auditeur vient prendre les mesures et donne des idées de projet pour avoir un label A.
- Timing : souhait d'avoir un groupe formé d'ici la mi-octobre. Première étape sera le lancement de l'appel d'offre pour x audit. Mais si des candidats ont déjà un audit, ils pourraient se greffer au projet par la suite. Le principe est que projet reste flexible selon les candidats, leur profil et leurs démarches déjà entreprises.
- Quelques idées évoquées en termes de communication pour cibler des participants candidats à l'auto-rénovation pour ce projet – actuellement 20 personnes inscrites à la séance – ce serait idéal un groupe de 15 auto-rénovateurs :
 - Utiliser les adresses de thermographie : attention démarchage pas possible, RGPD.
 - Contacter les participants inscrits dans la démarche de Philippe Ebert pour la formation isolation toiture. Valentin assure le lien et voit avec Annick.
 - Une petite capsule avec quelques témoignages à réaliser lors de la séance d'info à Ciplet.
 - Communiquer aux nouveaux habitants – candidats potentiels par l'achat d'un nouveau logement ? voir si possibilité de glisser une information dans leur pack bienvenue ou via le moment d'accueil. Annick se renseigne.

3) Projet de partage d'énergie

Arthur Bertrand, chargé de mission au GAL, a rappelé le concept et le fonctionnement des communautés d'énergie. Lien vers la présentation : https://drive.google.com/file/d/1uTt5ZRctwgVMEb_Yhd9FsYszoHndAFCj/view?usp=sharing

Ces structures permettent à un ensemble de participants de produire, partager et consommer de l'énergie de manière collective. On distingue deux types principaux :

- Communauté d'énergie renouvelable : elle utilise exclusivement de l'énergie d'origine renouvelable et possède un périmètre défini.
- Communauté d'énergie citoyenne : plus souple, elle n'est pas limitée à un périmètre ni à des sources renouvelables, et son objectif principal est social et collectif.

Le cas d'Aubange a été présenté comme illustration (Communauté d'Energie Renouvelable). Six personnes s'étaient initialement montrées intéressées, mais seules quatre ont participé activement, dont trois consommateurs et la commune (producteur avec les panneaux photovoltaïques placés sur le toit de halls communaux). Le projet a nécessité plus d'un an pour se structurer, en raison des exigences administratives et juridiques. Malgré ces contraintes, il a permis de mettre en place un projet pilote concret, accompagné par l'association Énergie Commune.

Remarques – échanges :

- Beaucoup de questionnement autour de l'aspect gestion de la structure et les frais liés. Par qui est ce pris en compte ? vu là le projet pilote, pour d'autres projets est ce que ce point a été intégré pour des démarches pérennes et claires (actuellement l'impression d'un flou administratif). Que fait l'état pour aider/ faciliter cette mise en place ?
- Après avoir examiné les graphiques d'Aubange montrant les derniers mois de fonctionnement, ainsi que les courbes de production, de consommation et de surplus rejeté, les retours se sont révélés plutôt sceptiques quant à l'efficacité du système lorsque la production se limite à l'apport solaire (photovoltaïque). L'importance de la mixité énergétique a été soulignée, notamment en envisageant une étude de rentabilité sur le territoire intégrant le potentiel hydroélectrique (avec les moulins) et géothermique (voir projet d'Olivier Baecke actuellement mené dans le Brabant Wallon).
- A première vue, les membres du groupe ne trouvent pas le cas pilote d'Aubange motivant et donnant envie de réaliser le même type de projet. Annick suggère de se renseigner auprès des 3 particuliers qui font partie du projet pour connaître leur vécu et creuser l'aspect des intérêts / ou pas de mettre en place ce type de projet et d'avoir un échange avec eux.
- Dans le cadre de l'appel à projets suivi par Arthur, auquel participent les quatre communes, un audit est actuellement en cours afin d'évaluer la pertinence de la mise en place d'une communauté d'énergie sur le territoire. La première étape consiste à analyser les potentiels de production et de partage d'énergie entre les bâtiments communaux et publics, sur la base du cadastre des communes. La seconde phase impliquera les citoyens consommateurs intéressés par le projet. Pour soutenir cette démarche, le GAL a mis en place une page permettant aux habitants désireux de s'engager d'être recontactés : <https://galbm.be/2025/09/11/partager-son-energie/>. Il pourrait être pertinent de présenter les résultats de cette première étape d'audit au groupe énergie et, le cas échéant, de les partager avec les citoyens intéressés des autres communes.

Suites

- Aucune rencontre en visioconférence avec Aubange n'est prévue pour le moment. Annick se charge de creuser ce point auprès des citoyens impliqués dans la communauté d'énergie renouvelable.
- Le groupe de travail est intéressé d'être tenu informé de la mise en place du projet RENOBATEX dès qu'il sera opérationnel.
- Le groupe de travail n'hésite pas à relayer l'information concernant RENOBATEX auprès de leurs contacts intéressés par l'auto-rénovation.
- Signaler au bureau en charge de l'étude de faisabilité pour la communauté d'énergie sur la commune l'importance d'étudier la production d'énergie renouvelable à partir de sources variées, notamment l'hydroélectricité et la géothermie, afin d'optimiser les apports énergétiques.
- Intérêt du groupe de travail d'avoir un retour des résultats de la première partie de l'audit communauté d'énergie.

Pour le Secrétariat de l'ODR, Aurélie Vandeberg

Pour le suivi du PAEDC de la commune de Braives, Annick Notte